

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 35

chargée de l'examen du Postulat « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences » par Mme Olivia Fahmy et crts

Présidence : Isabelle Bonillo, Ensemble à Gauche

Membres présents : Mme Séverine Graff, Socialiste
Mme Caroline Devalloné-Dinbali, Socialiste
M. Vincent Brayer, Socialiste
Mme Coralie Dumoulin, Libéral-Radical
Mme Eliane Aubert, Libéral-Radical, en remplacement de Mme Pauline Blanc
Mme Matilde Maillard, Libéral-Radical
Mme Sima Dakkus, Les Vert-e-s
Mme Olivia Fahmy, Les Vert-e-s
M. Oleg Gafner, Les Vert-e-s
M. Vincent Vouillamoz, Vert'libéraux

Membres excusés : Valentin Christe, UDC

Membres absents : Mme Muriel Chenaux-Mesnier, Socialiste

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Michael Kintzer, Chef du Service de la Culture, en remplacement de M Grégoire Junod, Syndic de la Ville, en charge de la Culture et du Développement urbain

Invité-e(-s) :

Notes de séances : Nadine Mayoraz, Culture

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 30 mai 2022

Début et fin de la séance : 08h00-10h00 prévu : 08h00-09h25 effectif

C'est d'une interpellation déposée en 2018 faisant état d'un décalage de la représentation hommes-femmes dans les statues de personnages historiques exposées dans l'espace public que provient ce postulat : il n'y a aucune figure historique féminine représentée dans l'espace public en Ville de Lausanne. Cette sous-représentation étant estimée non-adéquate en 2022, le postulat a pour but notamment de faire amorcer une mise en œuvre qui confirme la volonté politique présente dans la réponse à l'interpellation de 2018.

S'il y a peu de contestation de cet état de fait, il y a par contre des précisions sur et autour du postulat.

Conseil communal de Lausanne

L'absence de représentation des femmes est-elle due au fait que ces statues appartiennent au passé et sont réalisées par des hommes ?

Il y a interrogation sur le fond du postulat et son lien avec les personnages cités par le texte (Guillaume Tell et le Général Guisan) : l'« évidente ambiguïté » n'est pas partagée par tout le monde et l'expression « auprès de » n'est pas comprise quand il s'agit d'éventuelles interventions d'artistes sur lesdites œuvres.

Des explications sont demandées concernant la nature de ces interventions.

Il est recommandé une attitude positive consistant à ajouter de nouvelles œuvres plutôt qu'à remettre en question ce qui a été fait par le passé.

Une distance critique est demandée par rapport à cette représentation de l'histoire qui sont d'office connotées positivement.

Les éventuelles « interventions » proviennent de discussions avec des artistes qui devront être cadrées par le Jury et la Commission des arts visuels.

Il est recommandé de rééquilibrer le nombre des hommes et femmes représentés plutôt que « faire des interventions ».

Il est craint de « faire de l'interventionnisme » pour corriger l'histoire.

C'est sur le fait de tenter de réécrire l'histoire qu'il y a méfiance, alors qu'on préférerait prendre acte de l'histoire et aller de l'avant... « l'ambiguïté » soulevée de cette même histoire est même décrite comme « choquante ».

D'autre part, est-il juste artistiquement de modifier une œuvre représentée par un artiste ?

Il s'agit de créer un dialogue avec un accompagnement des œuvres avec d'autres parties de l'histoire qui ne sont pas mises en lumière.

Il est proposé de réécrire le postulat à cause de son manque de clarté, de la pertinence de suggérer au Service de la culture et à la Municipalité des interventions sur le déséquilibre constaté, et que le fait que ce postulat demande des moyens financiers supplémentaires.

Ce postulat est surtout fait pour amener à une volonté politique et n'amènerait pas de surcharge budgétaire supplémentaire, puisqu'il existe déjà une Commission des arts visuels, des pour-cents culturels, et un budget culturel que l'exécutif peut arbitrer intelligemment.

Les interventions semblent faire peur par crainte de dérive et par crainte que les questions qu'elles soulèvent ne soient pas entendues par la Commission chargée des projets.

Il est demandé d'ajouter au postulat une clause de ponctualité des interventions, mais d'autres pensent qu'il est nécessaire que certaines interventions soient durables.

Le postulat permet de compléter ce qui n'est pas représenté et d'amener de la nuance à ce qui existe déjà.

Les remarques et réticences vont-elles au-delà de ce postulat ?

La Municipalité se déclare sensible aux questions d'égalité de la représentation des personnes minorisées et entend toutes les nuances du débat. Un travail est déjà lancé avec le Nouveaux Commanditaires : un jury citoyen, un travail curatorial dans la sélection des artistes et une recherche de fonds complémentaire à l'apport financier de la Ville. Il convie toutes les personnes présentes à la séance de « commanditaires » le 8 juin...en citant le cas de la Place Pury à Neuchâtel qui met en place un projet pérenne après un concours ouvert avec la collaboration des Nouveaux Commanditaires.

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 74

Conclusion(s) de la commission :

Le renvoi du postulat à la Municipalité est adopté par sept voix contre trois et une abstention. Avec la précision d'une attention toute spéciale portée à l'accès des personnes ayant un handicap.

Lausanne, le 15 juin 2022

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Prénom Nom*

Isabelle Bonillo

